

## BAUX D'HABITATION

À LA CHARGE DU BAILLEUR	ZONE TENDUE	-	ZONE NON TENDUE	-	-
Signature du bail	10 €/m <sup>2</sup>	3,5 €	8 €/m <sup>2</sup>	3 €	Montant plafonné à 10 % du foyer hors charge
Organisation visite		3,5 €		3 €	
Constitution du dossier		3 €		2 €	
État des lieux	3 €/m <sup>2</sup>	-	3 €/m <sup>2</sup>	-	
Frais d'entremise	120 €	-	120 €	-	
HONORAIRES CALCULÉS SUR LE LOYER HORS CHARGE					
	Jusqu'à 500 €			10 %	
	501 € - 800 €			9 %	
	> 801 €			7 %	

À LA CHARGE DU LOCATAIRE	ZONE TENDUE	-	ZONE NON TENDUE	-	-
Signature du bail	10 €/m <sup>2</sup>	3,5 €	8 €/m <sup>2</sup>	3 €	Montant plafonné à 10 % du foyer hors charges
Organisation visite		3,5 €		3 €	
Constitution du dossier		3 €		2 €	
État des lieux	3 €/m <sup>2</sup>	-	3 €/m <sup>2</sup>	-	

## BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire

## BAUX PROFESSIONNELS - COMMERCIAUX (BAIL PRÉCAIRE OU 3/6/9)

Honoraires à la charge exclusive du preneur :

- Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charge
- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charge
- État des lieux : 3 €/m<sup>2</sup> avec une perception minimum de 250 € TTC

## LITIGE

Honoraires à la charge exclusive du locataire :

- Gestion d'un impayé : 25 € TTC
- Frais de relance : gratuit
- Mise en demeure : 45 € TTC
- Remise de dossier à un huissier : 120 € TTC
- Suivi de la procédure : à la vacation

## SERVICE CONCIERGERIE

Honoraires à la charge exclusive du bailleur :

- Suivi des travaux sans architecte : 7 % du montant des travaux, avec une perception minimum de 150 € TTC
- Représentation du / des propriétaires en Assemblée Générales : 72 € TTC
- Réception de meubles/colis : 36 € TTC + frais de stationnement si payant
- Relevé de compteur (EDF,...) : 10 % TTC/compteur